REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Sélestat-Erstein



COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Accusé de réception en préfecture 067-216702480-20250701-COMM20250601-DE Date de télétransmission : 04/07/2025 Date de réception préfecture : 04/07/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1er juillet 2025

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers

élus: 19

Conseillers en fonction: 18

Conseillers présents : 13

Conseillers absents: 5

Procurations: 2

Secrétaire de séance : Mme Caroline WAGENTRUTZ

Date de convocation : 26 juin 2025

Membres présents: Mmes et MM., Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis

LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry

STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Membres absents excusés: Mmes et M. Marie Hélène GOEPP, Françoise

KOELL, Carole MENDY, Didier MEYER, Alice REIBEL.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme Françoise KOELL à Mme Corinne WEBER,

Mme Alice REIBEL à M. Régis MEYER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20250601

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 mai 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve le procès-verbal de la séance du 06 mai 2025.

Pour extrait conforme, Krautergersheim, le 02 juillet 2025

Le Maire, René HOELT





Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : https://www.telerecours.fr/